

Le Petit Malécazalien



Numéro 34

JUILLET 2016

SOMMAIRE :

Le mot du maire

- Le prix littéraire
- Numérotation et adressage
- Voirie
- Eglise
- Bouche incendie La Fontaine
- Scot/Plui
- Budgets
- Elections
- Sdci
- Pesticides
- Défibrillateur
- Infos—Divers
- Les manifestations
- Un peu d'histoire
- Notre doyen

Même si l'été tarde à se montrer, je sais que cette période est plus propice à la détente.

Je vous souhaite donc de bonnes vacances et un bel été.

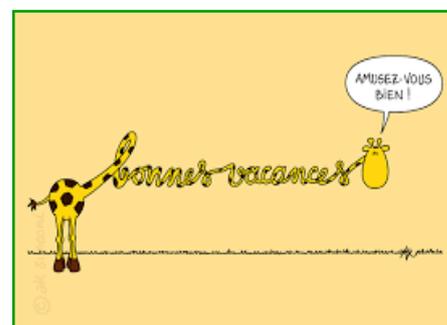
Ce petit malécazalien balaie diverses informations sur notre commune.

Je vous laisse le découvrir et vous encourage à pousser la porte de la mairie pour venir échanger avec nous sur les sujets qui vous préoccupent.

Bonne lecture et à bientôt

Béatrice Fournel

La mairie sera fermée
Du vendredi 29 juillet
Au lundi 22 août inclus



Les enfants ont voyagé...



Nicolas Piot lors de l'animation sur la Suisse.
Un franc succès !

Nicolas Rhodamel parle de ses voyages
et de son métier d'écrivain.
Notez l'attention soutenue des enfants !



Le vote du prix littéraire.
On sent tout le sérieux de l'enjeu !

L'atelier d'improvisation théâtrale.
Les enfants ont adoré !



Le prix littéraire (suite)

Rappelez-vous l'article de Jocelyne Jusselme dans *Le Petit Malécazien* de décembre 2015.

Vous y aviez appris que les élèves de Machézal participaient à un concours littéraire sur le thème « Le monde vu d'ailleurs ». Chaque livre les emmenait dans un pays différent et chaque pays faisait l'objet d'une animation, telle une escale, proposée par les bénévoles de la bibliothèque.

Après le Japon, les enfants ont découvert la Mongolie et le jeu traditionnel des osselets. Ils se sont ensuite rendus en Australie et y ont peint des masques à la manière des aborigènes. Le voyage s'est poursuivi en Roumanie où les enfants ont réalisé une carte du 1^{er} mars, traditionnellement fêté dans ce pays. La halte suivante, en Côte d'Ivoire, a permis de jouer à l'awalé. Enfin, le voyage s'est terminé par la visite de la Suisse où les enfants ont confectionné des chocolats, sous la conduite bienveillante de Nicolas Piot, chocolatier à St-Symphorien de Lay.

Les votes, pour le prix littéraire, ont eu lieu à Saint Symphorien de Lay, lors d'une journée réunissant tous les élèves des classes de Machézal, de Lay, de Neulise et de Saint Symphorien de Lay ayant participé à ce beau projet littéraire. Au cours de cette journée, les enfants ont notamment pu rencontrer un auteur, Nicolas Rhodamel, et participer à un atelier d'improvisation théâtrale dirigé par Sophie Lièvre.

Le vote s'est déroulé dans les règles de l'art et c'est le roman sur le Japon qui a reçu le prix littéraire.

Enfin, les jeunes Malécaziens ont présenté leurs « souvenirs » de voyage lors d'une exposition le samedi 30 avril.

Le bilan de ce prix littéraire est plus que positif. Il a permis de réunir les bénévoles de la bibliothèque et les enfants qui ont lu de beaux ouvrages et ont découvert quelques particularités géographiques et quelques coutumes des pays visités.

Alors un grand merci à Jocelyne, Bernadette, Marthe, Daniela, Monique, Maryse, Ginette, Françoise et Nicolas qui ont donné de leur temps pour ce beau projet !

Lors de l'exposition organisée le 30 avril, les enfants ont proposé un petit quizz. Saurez-vous répondre à leurs questions ?

En Suisse, le chocolat est-il principalement au lait ou noir ?

En Mongolie, qui sont les plus nombreux des chevaux ou des hommes ?

Au Japon, comment s'appellent les carpes en papier ?

En Afrique, où se réunissent les habitants des villages pour discuter, régler les problèmes, écouter des histoires ?

Comment s'appelle l'instrument traditionnel de l'Australie ?

Que doit-on faire des nœuds offerts dans la carte du 1er mars en Roumanie ?

La numérotation et l'adressage

L'adressage est une opération qui permet de localiser sur le terrain une parcelle ou une habitation, c'est-à-dire de « définir son adresse » à partir d'un système de cartes et de panneaux mentionnant la numérotation ou la dénomination des rues et des constructions.

En France, l'histoire commence...

Les noms de rues semblent dater du Moyen Age. Pour se retrouver, on octroyait un nom au regard des manifestations qui s'y déroulaient ou des échoppes que l'on y trouvait (Place du marché, rue de la brasserie...).

Puis vers le XVIIème, sont arrivées les appellations liées à des personnages célèbres comme Molière ou des grands personnages du royaume.

La Révolution de 1789 a débaptisé de nombreuses rues et l'on voit fleurir les noms à forte valeur symbolique comme Place de la Liberté, Avenue de la République qui remplacent les rues de l'église ou les rues portant le nom d'un saint.

Ensuite, on célèbre plutôt Napoléon 1^{er} et ses grandes victoires (Austerlitz, Iéna..). et au fur et à mesure, un panachage va s'effectuer car chaque localité va vouloir défendre au gré des événements et des successions politiques, son identité et ses valeurs au travers du nom qu'elle accorde à ses rues, des personnages, des faits historiques ou des lieux qu'elle met en valeur.

Si l'on donne des noms aux rues depuis longtemps, il n'est pas toujours aisé de s'orienter ni de trouver une adresse pour un étranger à la commune. A Paris, par exemple c'est seulement en 1728 que le Lieutenant de Police de Paris ordonne de clouer sur la première et la dernière maison de chaque rue une plaque portant son nom, remplacée l'année suivante par une pierre gravée dans le mur. Les numéros sur les portes datent de 1805.

Aujourd'hui, l'adressage est plus qu'une simple opération de signalétique, c'est une véritable source d'informations avec des applications multiples. La première est d'ordre général et concerne les rapports entre adressage et citoyenneté. Les autres sont d'ordre plus pratique et font le lien entre l'adressage et l'information urbaine, l'appui aux services municipaux, la fiscalité, la question foncière, le développement économique.

L'adressage a plusieurs objectifs et les enjeux sont importants :

- Améliorer le repérage et l'orientation pour la population, notamment pour les nouveaux arrivants ;
- Faciliter les interventions d'urgence : ambulances, pompier, police ;
- La gestion pour les concessionnaires de réseaux d'eau, d'électricité, d'assainissement de télécommunications...
- La mise en place de la fibre optique

Un état des lieux recensant toutes les habitations et les voies (chemins, rues, places de la commune) est en cours de réalisation.

Nous ne manquerons pas de venir vers vous pour faire part de l'avancer de ce travail.

Voirie

Cette année, c'est le chemin des Verdonnières qui sera goudronné. Le programme atteindra près de 55 000 HT après actualisation du chiffrage par l'entreprise Eurovia en charge des travaux.

Ce chemin est la dernière longueur importante de notre voirie, pour finir de desservir les résidences principales. Les travaux vont se réaliser courant juillet, car le gestionnaire du réseau d'eau en profite pour changer des canalisations avant que l'enrobé ne soit fait.

La voirie est subventionnée par la département. Jusqu'alors, notre commune bénéficie d'une aide à hauteur de 60% du montant hors taxe de la dépense.

Nous utilisons pour nos chemins de l'enrobé, plus résistant en considérant les conditions hivernales, les pentes de nos voies et le passage régulier d'engins agricoles. Le département prévoyait de revoir la subvention allouée aux communes pour ne financer que le bi-couche. Nous avons fait remonté aux élus que cette solution n'est pas adaptée à nos communes. Le département a entendu nos remarques et est revenu sur sa décision pour enfin nous annoncer dernièrement que le nouveau calcul de l'aide sera effectif pour 2017. Il se fera alors sur un fixe et un coefficient par rapport à la longueur de la voirie communale.

Eglise

L'équipe municipale a fait le choix de rendre notre église accessible aux personnes à mobilité réduite, en application d'obligations réglementaires.

Aujourd'hui, l'entrée dans cet édifice se fait par les escaliers ou par le local de la chaufferie par l'arrière du bâtiment. Il reste encore les marches du chœur à descendre.

Nous souhaitons ouvrir un accès sur le côté qui permettra ainsi aux personnes d'entrer plus facilement et de façon plus confortable.

A noter également que cette ouverture permettra une issue de secours plus fonctionnelle et plus sécurisée en hiver.

Bouche incendie La Fontaine

Suite à un rapport des services incendie, nous sommes alertés sur la défense du hameau de La Fontaine.

Après des prises de contact avec le service des eaux, un renforcement du réseau est nécessaire et la dimension des canalisations doit être augmentée pour assurer un débit d'eau suffisant en cas de besoin.

La partie la plus importante des travaux est prise en charge par le Syndicat Rhône Loire Nord, la commune participe à la dépense à hauteur de 8 600€ HT, sur les 55 200€ HT nécessaires.

Notre contribution correspond à la différence entre l'existant et l'augmentation du diamètre des tuyaux avec remplacement du PVC par de la fonte.

A rajouter à cette somme, l'installation d'une borne incendie à l'angle de la maison Garel.

Une convention a été signée pour permettre à l'entreprise d'intervenir.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Un SCoT peut se définir comme :

- d'**un projet de territoire**, qui s'appuie sur un diagnostic et une lecture prospective de ce territoire

- d'**une vision d'ensemble** du développement de ce territoire, basée sur un exercice de mise en cohérence des diverses politiques de développement économique et urbain, de l'habitat, des déplacements, des implantations commerciales, de l'environnement, etc.

- d'**une planification urbaine stratégique** qui définit des orientations générales à l'affectation des sols selon des principes d'aménagement et de développement durable des territoires.

Le syndicat mixte du SCoT Loire-Centre a été créé par arrêté préfectoral du 27 juillet 2010. Son périmètre, constitué de 93 communes, comprend les communautés de communes des Montagnes du Haut Forez, des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays entre Loire et Rhône, de Balbigny, des Collines du Matin, de Feurs en Forez et du Pays d'Astrée.

Après 5 années de travail, le document va être soumis à enquête publique.

A partir de ce document peuvent alors se modifier ou se décliner les documents d'urbanisme communaux.

La Loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014, rend obligatoire le transfert de la compétence Urbanisme au niveau intercommunal au 26 mars 2017.

Le Conseil Communautaire du 25 juin 2015 a approuvé, le transfert de la compétence Urbanisme à la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône (CoPLER).

Les principaux objectifs pour la mise en place d'un PLU intercommunal sont les suivants :

- Avoir un outil de planification adapté aux pratiques et au fonctionnement actuel du territoire ;
- S'inscrire dans la continuité des orientations et des réflexions sur le SCoT Loire centre
- Avoir une vision prospective du territoire en prenant en compte son environnement régional ;
- Renforcer la concertation et la coopération entre les communes et la Communauté de communes sur les plans techniques et politiques par une vision partagée de l'aménagement du territoire ;
- Avoir une approche globale et cohérente de l'aménagement et du développement durable du territoire sous ses différentes composantes : développement économique, habitat, environnement, transports et mobilité, eau et assainissement, déchets, chemins de randonnées ...
- Rationaliser et mutualiser l'urbanisme au niveau intercommunal ;
- Ne pas attendre que le PLU intercommunal soit imposé par la Loi et bénéficier des avantages (techniques, réglementaires, financiers...) proposés par l'Etat aux collectivités ;
- Avoir une cohérence d'ensemble entre la planification et l'instruction des demandes d'autorisation des droits des sols (ADS) ;
- Optimiser les moyens techniques, humains et financiers dans un souci de maîtrise des dépenses ;
- Mettre en place une capacité d'expertise capable de « faire vivre » et actualiser les documents d'urbanisme existants ou en cours d'élaboration ou en cours de révision (ex :grenellisation des documents d'urbanisme au 1^{er} janvier 2017...);
- Apporter une lisibilité vis-à-vis des habitants et des partenaires socioprofessionnels et institutionnels sur les grandes orientations de la CoPLER.

C'est la Communauté de Communes qui prescrit, arrête et approuve le PLUi, néanmoins, les conseils municipaux sont obligatoirement impliqués tout au long de son élaboration au travers de différentes instances.

Le transfert de la compétence en matière de PLU aux communautés n'emporte pas la compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme, c'est le Maire qui reste signataire des décisions relatives aux demandes d'autorisation du droit des sols.

Pour rappel, à Machézal, nous avons fait le choix d'attendre le Scot avant d'entamer une démarche concernant un document d'urbanisme puisque nous savions que nous devrions revoir notre copie pour le rendre compatible avec les nouvelles préconisations. A noter également que notre commune ne fait pas l'objet de pression foncière et peu de propriétaires sont vendeurs.

Nous sommes actuellement soumis au Règlement National d'Urbanisme (RNU), jusqu'à ce que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal soit validé.

BUDGET GENERAL 2016

FONCTIONNEMENT

Recettes	
Concessions, redevances, pesage, poste	24 205,00 €
Impôts + taxes	129 666,00 €
Subventions, divers	78 500,00 €
Locations (Salle d'animation, logements...)	18 500,00 €
Reprise sur Provision	24 350,00 €
Résultat	33 171,55 €
Total	308 392,55 €
Dépenses	
Charges de personnel et frais assimilés	101 340,00 €
Eau, électricité, chauffage et carburant	12 700,00 €
Fournitures d'entretien, d'équipements, voirie	7 300,00 €
Fournitures scolaires, administratives, documentations	4 000,00 €
Entretien bâtiments	17 000,00 €
Entretien voirie	15 000,00 €
Entretien divers	1 000,00 €
Maintenance	10 000,00 €
Primes d'assurance	4 590,00 €
Divers	1 700,00 €
Frais affranchissements et télécommunications	3 400,00 €
Frais bancaires et assimilés	500,00 €
Taxes foncières	3 600,00 €
Redevances pour prestations de services	4 350,00 €
Indemnités des élus et cotisations, comptable et régisseurs	18 450,00 €
Créances admises en non valeur	2 600,00 €
Participation Intercommunales et départementales (service incendie, aide maternelle Chirassimont)	14 910,00 €
Aides associations et autres	2 500,00 €
Autres charges exceptionnelles dotations	48 700,14 €
Reversement FNGIR	25 492,00 €
Intérêts d'emprunt	5 925,00 €
Virement à la section d'investissement	3 335,41 €
Total	308 392,55 €

INVESTISSEMENT

Recettes	
Subventions département	30 750,00 €
FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA)	16 120,00 €
Excédent fonctionnement 2015	95 000,00 €
Excédent fonctionnement prévu pour 2016	3 335,41 €
Report excédent investissement 2015	17 683,02 €
Total	162 888,43 €
Dépenses	
Installations, matériel et outillage techniques ⁽¹⁾	133 914,63 €
Emprunts	23 793,00 €
Restes à réaliser	4 480,80 €
Dépôt et cautionnement	700,00 €
Total	162 888,43 €

(1) Bouche d'incendie, accessibilité église, frigo, éclairage la Fontaine, voirie, horloge clocher

BUDGET ASSAINISSEMENT

2016

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Electricité	2 000,00 €
Entretien, réparation	4 456,36 €
Divers	260,00 €
Intérêts	1 146,98 €
Dotation amortissements	11 910,55 €
Total	19 773,89 €

Recettes	
Redevances assainissements	10 000,00 €
Amortissement subvention	4 477,00 €
Résultat	5 296,89 €
Total	19 773,89 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Amortissement subvention	4 477,00 €
Station + réseaux assainissement	41 669,19 €
Remboursement emprunt	5 500,00 €
Total	51 646,19 €

Recettes	
FCTVA	10,00 €
Amortissement	11 910,55 €
Report résultat	39 725,64 €
Total	51 646,19 €

Tarif redevance assainissement pour 2017

0,92 € le m³ rejeté

69 € pour la part fixe annuelle

100 € de redevance forfaitaire pour les maisons non branchées au réseau d'eau mais rejetant des eaux usées

Elections



En 2017, il y a les élections présidentielles et législatives, voici les dates à retenir :

présidentielles : les dimanches 23 avril et 7 mai 2017

législatives : les dimanches 11 et 18 juin 2017.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans dès lors qu'ils ont entrepris les formalités pour le recensement militaire (ou recensement citoyen) en mairie, après leur 16^{ème} anniversaire.

Si vous êtes nouveaux résidents sur la commune, pensez à venir en mairie vous faire inscrire sur la liste électorale, avant le 31 décembre 2016.

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année, mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour l'inscription

- Une pièce d'identité prouvant la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité) sera nécessaire. Elle doit être récente : valide ou expirée depuis moins d'un an.

Si vous avez obtenu la nationalité française récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine + une preuve de nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité).

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Si vous habitez chez vos parents : une attestation sur l'honneur des parents et un justificatif de domicile de ces derniers sont nécessaires.
 - S'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune
 - Si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans

Cas particuliers : inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection,
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1er janvier,
- Militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,
- Acquisition de la nationalité française après le 1er janvier.
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1er janvier.

Suite à la démission de deux conseillers municipaux, Madame Ginette Laurent et Monsieur Jean-Christophe Lely, il n'y a pas lieu de procéder à de nouvelles élections.

Cette démarche serait nécessaire si les vacances de sièges de conseillers étaient supérieures ou égales au tiers des membres du conseil municipal.

Point sur le Schéma départemental De coopération intercommunale (SDCI)

Nous sommes rentrés dans la seconde phase de la procédure d'élaboration du SDCI. Après une première étape de construction de la nouvelle carte intercommunale qui s'est traduite par un statu quo par rapport à la proposition initiale, c'est désormais une nouvelle consultation des communes qui s'opère.

Le nouveau Préfet de la Loire, Monsieur Evence RICHARD a pris son arrêté le 29 mars et a ensuite notifié sa proposition aux 81 communes concernées par le nouveau périmètre : Roannais Agglomération élargi aux CC du pays d'Urfé, des Vals d'Aix et d'Isable et de la CoPLER. A l'issue d'une période de 75 jours, il devra faire le décompte des « pour » et des « contre » pour vérifier si la majorité est atteinte soit au moins 50% des communes. Si la majorité n'est pas atteinte le Préfet pourra utiliser son pouvoir du « passer outre », mais tel n'a pas été le discours du ministère.

Le conseil municipal a délibéré en rejetant la proposition du Préfet en privilégiant le projet Loire et Monts. A ce jour 47 communes sur 81 se sont positionnées défavorablement au projet de fusion du Préfet.

Quoiqu'il en soit nous devrions être fixé d'ici l'automne pour entamer le travail sur la nouvelle entité de rattachement.



Les pesticides interdits dans les espaces verts en 2017 et les jardins en 2019

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de **l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017** : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019. Cette mesure concerne aussi les jardiniers amateurs.

Les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent être utilisés.

Une modification des pratiques des désherbages va de paire avec une présence plus marquée de la végétation.

Ayons une attitude citoyenne !

Soyez plus tolérant envers les herbes spontanées :

Elles ne sont ni sales ni mauvaises

Elles sont inoffensives pour l'environnement

Désherbez vous-même à la main devant chez vous :

L'agent communal ne peut pas être partout !

Défibrillateur

En février dernier, la mairie a fait installer un défibrillateur sur le mur de la mairie côté parking. Celui-ci a été inauguré par le conseil municipal en présence des représentants de la caisse du Crédit Agricole de Saint Symphorien de Lay, qui a subventionné à hauteur de 1 000 € cet achat.

Les sapeurs pompiers de Saint Cyr de Valorges étaient également présents.

Ces derniers ont assuré la formation nécessaire à l'utilisation de cet outil médical le 20 février dans la salle de l'ancienne poste. 5 habitants volontaires ont jusque là suivi cette initiation et les 4 agents communaux en relation avec le public. D'autres formations pourront être proposées dans l'année. Si vous êtes intéressés, merci de vous adresser au secrétariat de mairie.

Des panneaux de signalisations ont été installés afin d'indiquer l'emplacement du défibrillateur.



Ne faciliter pas la vie des cambrioleurs !



Ne conserver pas d'importantes sommes d'argent en espèce
Ne laissez pas vos clés de voiture ou votre portefeuille dans l'entrée de votre maison
Fermer vos volets en cas d'absence
Verrouiller votre porte même en cas de courte absence
En cas d'absence, faites suivre ou relever votre courrier
Dissimuler vos bijoux ou autres objets de valeurs
N'inscrire nulle part votre numéro de carte bancaire

Réponses au quizz :

- *Le chocolat suisse est principalement au lait.*
- *Il y a bien plus de chevaux que d'hommes en Mongolie !*
- *Les carpes Koi.*
- *Les habitants des villages se réunissent sous l'arbre à palabres.*
- *Le digéridoo est l'instrument traditionnel australien.*
- *Il faut porter le nœud sur son vêtement pendant quelques jours, cela porte chance.*

Infos divers

Suite à un audit réalisé, sur les arrêts de cars, par le Conseil Départemental de la Loire à l'échelle du département, des problèmes de signalisation et de danger pour certains arrêts avaient été identifiés.

Le Conseil Département a donc décidé d'installer de nouveaux de panneaux de signalisations sur la commune, sur 3 hameaux : le Truchet, La Grand Place et la Forest.

Bruits voisinage

(extrait de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2000)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :



Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis de 9h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

A noter que toute personne utilisant des appareils bruyants dans le cadre de ses activités professionnelles, hors de ses locaux ou dépendances, doit interrompre ses activités entre 20 h et 7 h et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention d'urgence.

Déchèterie



04 77 63 21 13

Lieu dit Matard 42540 Croizet sur Gand

Ouverte du mardi au samedi

Du 16 mars au 14 novembre :

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Du 15 novembre au 15 mars :

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Fermée le lundi

Calendriers des manifestations

Samedi 6 et dimanche 7 août	Chasse	Ball-trap
Samedi 13 août	Machézal'Animation	Concours de pétanque
Samedi 20 août	Chasse	Concours de pétanque
Samedi 8 octobre	Machézal'Animation	Théâtre
Samedi 15 octobre	Familles rurales	Concert à l'église
Samedi 5 novembre	Machézal'Animation	Concours de belote
Samedi 3 décembre		Téléthon

Alfred GOUTTE, un Malécazalien dans la grande guerre



Alfred Goutte, cultivateur est né le 1er février 1882 à Machézal, de parents cultivateurs, de Benoit Louis Goutte, propriétaire et de Françoise Antonine Labruyère, ménagère. Le 26 octobre 1908, à 26 ans, il épouse à Pontcharra-sur-Turdine (69), Antonia BRAILLON. Il vivra la grande Guerre jusqu'en mars 1916. Incorporé en 1914 à 32 ans dans le 98^{ème} régiment d'infanterie de ligne qui était, quant à lui, à la veille du 4 Août 1914, basé à Roanne à la caserne Werlé et à la nouvelle caserne Combes, Alfred Goutte décédera le 16 mars 1916, à l'âge de 34 ans à Mort-Homme (Meuse). Son certificat de décès fut rempli par l'armée, le 30 septembre 1916. On peut lire sur ce document qu'Alfred, simple soldat est "mort pour la France" il sera inscrit simplement "Tué à l'ennemi. Aucun autre commentaire sur la fin tragique de ces hommes.

Entre 1914 à 1918, 11 millions de soldats furent tués dans un affrontement sanglant qui changea à jamais la société du 20^{ème} siècle. Depuis 2014, le centenaire de la première guerre nous donne l'occasion de nous souvenir de ce moment douloureux de notre histoire.

La Loire, terre peu militarisée, où vivaient principalement des ouvriers et des paysans, a largement contribué à fournir les forces mobilisées sur le front. A Saint-Etienne, le 38^{ème} régiment d'infanterie, composé d'une majorité de soldats de la région, était une unité très populaire. Il était situé à la caserne Rullière, au cœur de la ville dans laquelle il effectuait régulièrement revues et défilés. A lui seul, ce régiment perdit 1500 hommes sur les fronts de Lorraine, de l'Oise, de l'Aisne et de Verdun. Plus au Nord, à Grouchy, était caserné un régiment de cavalerie, le 30^{ème} dragon. Au Sud, à Desnoettes, stationnait le 16^{ème} régiment d'infanterie, dont le bataillon était cantonné à Montbrison dans la caserne de Vaux. Ce dernier s'est particulièrement illustré pendant la première guerre mondiale, obtenant trois citations à l'ordre de l'armée. Parti de Montbrison dès le 6 août dans des wagons fleuris, le 16^{ème} RI perdit entre 1914 et 1918, 65 officiers, 147 sous-officiers et 2 151 soldats. Parmi ses morts "pour la patrie", l'archéologue Joseph Déchelette, qui avait rejoint volontairement à 52 ans le 104^{ème} régiment d'infanterie territoriale. Durant toute la durée du conflit, on estime à 137 144 le nombre d'hommes mobilisés sur les trois principaux bureaux ligériens, dont 32 000 pour le seul arrondissement de Montbrison et le reste sur les villes de Saint-Etienne et de Roanne. Selon le ministère de la défense, 19 401 soldats nés dans la Loire auraient été tués durant ces quatre années d'horreur.

La Violente attaque contre le Mort-Homme

Le site du Mort-Homme tout comme celui de la Côte 304 furent le terrain de violents affrontements. En effet, de ces deux buttes les états major de chaque armée pouvaient dominer le théâtre des opérations. Le contrôle de ces buttes donna lieu à des combats particulièrement meurtriers des deux côtés. La bataille va durer 10 jours, du 6 au 16 mars 1916. Elle se finira par une victoire Allemande au terme d'une boucherie. La France ne récupèrera cette position que le 20 août 1917 à la suite de combats tout aussi sanglants. Au total on estime que 10 000 poilus y ont perdu la vie, dont Alfred. Le Petit Journal Illustré, quotidien de l'époque relayait une information officielle, qui ne reflétait pas toujours la réalité afin de ne pas susciter une trop grande démoralisation de la population. Il évoque ainsi ce jour là une "*violente attaque contre le Mort-Homme, les Allemands sont repoussés avec des pertes importantes*" ou encore : "*Un jour à Verdun, Morte d'apparence, plus vivante que jamais*". Selon les communiqués officiels il y aurait eu une "*concentration de feux sur les organisations allemandes en Argonne, après un bombardement très violent de notre front Béthincourt-Cumières, forte attaque contre nos positions du Mort-Homme, les vagues d'assaut ont dû se replier vers le bois des Corbeaux, sur la rive droite de la Meuse, l'activité de l'artillerie a redoublé* ». Cette bataille entraîne la démission du Général Gallieni, le Général Roques lui succède au Ministère de la Guerre.

Un autre témoignage d'un soldat du 98^{ème}, le même régiment que celui d'Alfred donne une vision plus juste de l'enfer de la guerre. "Le 14 mars est peut-être la journée où nous avons reçu le plus d'obus de toute la guerre. Sur notre petit front, les observateurs de l'arrière ont compté à peu près 120 coups par minute, ce qui fait 50 000 obus en 6 heures.

D'une section, il reste trois hommes qui refluent vers leurs camarades; le capitaine les cingle de cette apostrophe : «La 4e section ne fait pas son devoir !» et les trois pauvres bougres retournent en position à côté des cadavres de leurs camarades. Sur 12 mitrailleuses, il y en a 11 hors service. Les hommes sont fatigués mais non démoralisés. «Vivement qu'ils attaquent, disent-ils, au moins on ne sera plus bombardés.» Enfin, la préparation d'artillerie étant jugée suffisante par l'ennemi, celui-ci se lance à l'attaque. On le repousse à la baïonnette. Pas un pouce de terrain n'est perdu». Jean Vichy, caporal-brancardier, 98e régiment d'infanterie en ligne à droite du Mort-Homme en mars 1916.

J'ai retrouvé Alfred Goutte grâce au mini-site Geneanet à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre. "Nos ancêtres dans la Grande Guerre" : <http://geneanet.org/14-18>. Si vous le souhaitez, ce site vous permet de retrouver les membres de vos familles qui ont participé à la grande guerre, ou encore d'y ajouter les informations que vous possédez.

Jean Pierre Truchet



Le doyen de notre commune, Simon PAVALLIER, nous a quittés dans sa 93^{ème} année

Simon est né le 2 décembre 1923 à Machézal. A 19 ans, il est contraint de quitter son village natal pour les chantiers de jeunesse des Landes. Il rentre 5 ans plus tard, après le décès de son père. Il reprend la suite de ce dernier dans le commerce de bestiaux.

Le 3 juin 1948, il épouse Marcelle, de cette union naissent 4 enfants.

Il fut conseiller municipal puis premier adjoint pendant de nombreuses années.

A l'heure de la retraite, ils s'installent au bourg.

C'était un homme très actif tout en étant discret. Il était un membre assidu du club 3ème âge, un joueur de belote averti et participait aux événements se déroulant sur notre commune. Personne appréciée de tous, grand fervent du café de 10 heures, il avait toujours le sourire.

Il s'est éteint entouré de ses enfants, de ses 6 petits-enfants et 6 arrière-petits-enfants, le 4 juin dernier.

Il a été inhumé dans le cimetière de notre commune accompagné des siens et de nombreux amis.